

CTL.-

REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRET N° 95-28 du 8 Février 1995
Portant nominations et promotion à titre
exceptionnel, militaire et étranger dans
l'Ordre National du Bénin

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

- VU La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;
- VU La loi n° 86-010 du 26 février 1986, portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi n° 87-017 du 21 septembre 1987 ;
- VU La décision n° 91-042/HCR/PT du 30 mars 1991, portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 mars 1991 ;
- VU Le décret n° 94-134 du 06 mai 1994, portant composition du Gouvernement ;
- VU Le décret n° 91-76 du 10 mai 1991, portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBINOU en sa qualité de Grand-Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU L'extrait du relevé n° 50/SCG/REL du 22 décembre 1994 des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 21 décembre 1994 ;

Sur proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du mercredi 21 décembre 1994 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés et promus à titre exceptionnel, militaire et étranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 29 décembre 1994, les Officiers Généraux et Officier Supérieur de l'Armée de la République Fédérale du Nigéria dont les noms suivent :

I- PROMOTION

AU GRADE D'OFFICIER

- Général de Division ALWALI JAUJI KAMIR

./...

II- NOMINATIONS

AU GRADE DE CHEVALIER

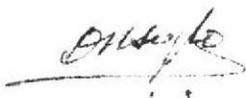
- Général de Brigade IBRAHIM DAHIRU GUMEL
- Colonel SABO IBRAHIM AIHAJI

En reconnaissance du rôle qu'ils ont personnellement joué dans le renforcement des liens de coopération militaire entre la République Fédérale du Nigéria et la République du Bénin.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 Février 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim,


Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - Ministères 19 - GCONB 30 - SGG 4 -
HAAC-CES 2 - MEPR 2 - Départements 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 -
BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JO 1 - Intéressés 3.